



Tax Shelter 2.0

Casa Kafka Pictures
Movie Tax Shelter
empowered by Belfius

Optimisez votre fiscalité grâce au Tax Shelter

Le système belge Tax Shelter 2.0 est un incitant fiscal visant à soutenir l'industrie cinématographique et les arts de la scène, des secteurs créatifs et désormais florissants grâce à ce système. Les entreprises belges peuvent par ce biais bénéficier d'un double avantage.

- **Avantage immédiat :** déduire de leur base imposable 310% des montants investis en Tax Shelter (à concurrence de maximum 50% de leurs bénéfices réservés imposables).
- **Avantage ultérieur :** bénéficier d'un rendement financier attrayant au terme d'un délai de 18 mois.

En contrepartie, les producteurs de films et les metteurs en scène sont tenus de réaliser des dépenses en Belgique (acteurs, techniciens, studios, etc.). Il s'agit donc d'une opération doublement gagnante pour les entreprises belges et l'économie locale, rendue possible par la collaboration entre Casa Kafka Pictures (une société intermédiaire active dans le Tax Shelter agréée par le SPF Finances) et Belfius.

Un rendement attrayant

Par exemple, si vous avez investi dans Tax Shelter 2.0 au second semestre 2017, vous bénéficiez d'un rendement de 9,70%*. Ce rendement résulte de deux mécanismes.

- **Rendement fiscal :** par exemple, si vous avez investi 10 000 euros, vous bénéficiez d'une exonération fiscale de 31 000 euros (10.000 euros x 310%). Si l'on y applique le taux d'imposition des sociétés de 33,99%, vous bénéficiez ainsi d'un avantage fiscal de 10 537 euros, soit un **gain de 537 euros** par rapport au montant initialement investi et par conséquent un **rendement net de 5,37%**.

* Ce rendement n'est pas actuariel, mais basé sur le montant total remboursé à l'investisseur, en tenant compte de l'horizon de placement (18 mois) et de la taxe.

- **Rendement financier :** c'est-à-dire la rémunération de votre investissement par le producteur. Ce rendement financier, soumis à l'impôt des sociétés (33,99%), est fixé par la loi (moyenne de l'Euribor 12 mois du dernier semestre civil connu + 4,50%) et est obtenu 18 mois après versement du montant de l'investissement.
 - Rendement brut de **657 euros** (10.000 euros x (-0,122%*) + 4,50%) x 18 mois)
 - Ce rendement brut est soumis à l'impôt des sociétés: 657 euros x 33,99% = **223 euros**
 - Soit un **rendement net de 433 euros (ou 4,33%)**
- (*) Exemple sur la base de la moyenne de l'Euribor 12 mois du dernier semestre civil connu. Pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017, ce taux s'élevait à -0,122%.
- **Rendement total :** c'est le **rendement fiscal de 5,37% (537 euros)** auquel s'ajoute le **rendement financier de 4,33% (433 euros)** soit un **rendement total de 9,70% (ou de 970 euros)**.

L'investissement présente certains risques décrits dans le prospectus approuvé par la FSMA le 04/10/2016 et dans le supplément au prospectus validé le 21/03/2017 par la FSMA.

Consultez votre conseiller fiscal et lisez le prospectus avant de prendre la décision d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais au siège social de Casa Kafka Pictures et sur www.casakafka.be. L'offre s'adresse exclusivement aux personnes morales qui sont susceptibles de bénéficier du régime d'exonération des bénéfices imposables octroyé par l'Article 194ter du CIR 1992, en particulier si ces dernières sont soumises en Belgique à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents (sociétés) à un taux d'imposition effectif de 33,99%. Si leur taux d'imposition est inférieur, le gain global, exprimé en pourcentage, sur la période entière de l'investissement dont question dans le supplément au prospectus peut être plus bas, voire négatif. En souscrivant à l'offre, l'investisseur s'engage à se lier au producteur selon les termes de la convention-cadre, et de ses annexes, reprise en annexe au supplément au prospectus.

Charges administratives et comptables limitées

- > Vous signez une convention-cadre par laquelle vous vous engagez à souscrire le produit Tax Shelter avant une date à convenir. Maximum deux mois après cette date, vous devez verser l'argent sur un compte Belfius de Casa Kafka. Casa Kafka prend en charge l'intégralité du processus de souscription.
- > D'un point de vue administratif, il vous incombe encore uniquement, à la signature, de faire parvenir à l'administration fiscale la convention-cadre ainsi que, par la suite, une attestation Tax Shelter qui vous sera fournie par Casa Kafka.
- > D'un point de vue comptable vous devez acter une réserve exonérée.

Sécurité

L'investissement en Tax Shelter est validé par un Prospectus de la FSMA disponible sur www.casakafka.be.

Casa Kafka Pictures est une société d'intermédiation en Tax Shelter belge agréée par le SPF Finances en date du 10/02/2015.

L'obtention d'une attestation « Tax Shelter » est couverte par une assurance proposée gratuitement.

Le rendement fiscal ne peut être effectivement dégagé que si l'entreprise est bénéficiaire et redevable d'un impôt. En cas de résultat décevant inattendu, vous pouvez encore bénéficier de l'avantage fiscal au cours d'une des quatre années suivant l'année de la signature de la convention-cadre.

Soutien	à l'industrie cinématographique	aux œuvres scéniques
Quelles créations ?	Longs métrages	Théâtre
	Séries télévisées	Cirque
	Documentaires	Théâtre de rue
	Films d'animation	Opéra
		Musique classique
		Danse ou cabaret en ce compris la comédie musicale et le ballet
Quelle aide ?	Incitant fiscal par apport de capital privé	
Plafonds	Montant minimum de l'investissement : 5 000 euros. Maximum 50% du bénéfice réservé imposable (il faut donc réserver ou reporter une partie suffisante du bénéfice de l'année de signature de la convention-cadre)	
	Exonération fiscale plafonnée à 750 000 euros	
	Le montant exonéré ne peut pas bénéficier du régime de réserve de liquidation dans l'année de signature de la convention-cadre.	

Collaboration Belfius – Casa Kafka Pictures

Dans le cadre de Tax Shelter 2.0 nous collaborons avec Casa Kafka Pictures, filiale de la chaîne de télévision belge francophone RTBF. Belfius assure un accompagnement actif jusqu'à la vente. Casa Kafka Pictures garde la responsabilité du cadre juridique et fiscal. Elle fait en sorte que le producteur du film respecte ses engagements.

Intéressé ?

Toute entreprise soumise à l'impôt des sociétés belge et qui réalise des bénéfices peut prétendre au Tax Shelter 2.0. Le montant de l'investissement minimum est de 5 000 euros. N'hésitez pas à consulter votre spécialiste Business Banking local pour de plus amples informations.

Parties	
Prestataires	Intermédiaires agréés par les pouvoirs publics.
	Belfius Banque a conclu une convention de partenariat avec CASA KAFKA PICTURES pour commercialiser le Tax Shelter auprès de sa clientèle.
Bénéficiaires	Sociétés belges :
	en bénéfice
	qui ont une base imposable suffisante à l'Isoc.

Tax Shelter

Rendement	Rendement fiscal : exonération fiscale (investissement en tax shelter x 310%) x taux d'imposition des sociétés donne un rendement fiscal de 5,37%.
	Rendement financier : investissement en Tax Shelter x (Euribor 12 m + 4,50%) x 18 mois (*) x taux d'imposition des sociétés. Soumis à l'impôt des sociétés.
Frais	Aucun frais d'investissement.
	Une assurance couvrant, en cas de nonobtention ou d'obtention partielle de l'attestation Tax Shelter, le montant de l'avantage fiscal ainsi que les intérêts de retard est délivrée gratuitement et automatiquement à chaque investisseur.

(*) Durée de 3 mois minimum et 18 mois maximum.

Les principaux facteurs de risque

Liés à Casa Kafka Pictures	Risque de faillite de Casa Kafka Pictures. Ce risque est néanmoins faible parce que les coûts et les risques opérationnels de l'entreprise sont limités. Risque de dépendance à l'égard des principaux dirigeants: risque lié à la personnalité des principaux responsables de Casa Kafka Pictures et à leur disparition éventuelle. Par son caractère public, l'actionnaire majoritaire, la RTBF offre cependant une grande stabilité de fonctionnement et de développement à Casa Kafka Pictures. Absence de participation dans le capital : risque lié à l'absence d'influence des investisseurs vis-à-vis des décisions prises par Casa Kafka Pictures.
-----------------------------------	---

Tax Shelter de Casa Kafka Movie Tax Shelter empowered by Belfius

Vous soutenez l'économie locale en investissant dans la création audiovisuelle et scénique belge.

Casa Kafka Pictures fut créée en 2005. Filiale de la RTBF, Casa Kafka Pictures est présente à la fois en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre et en Communauté germanophone.

Article 194 ter du Code des impôts sur les revenus 1992

Chaque offre Tax Shelter doit s'inscrire dans le cadre d'un prospectus approuvé par la FSMA.

Il est nécessaire de lire le prospectus avant de prendre la décision d'investir. Le document est disponible gratuitement au siège social de Casa Kafka Pictures et sur www.casakafka.be.

Ce document est un document promotionnel dont les informations susmentionnées sont purement indicatives. Il ne comporte aucun conseil en investissement et ne peut être considéré comme tel.

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre agence, votre conseiller financier ou au Service de gestion des plaintes, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles ; ou via email à claims@belfius.be. Si vous ne deviez pas être satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation claims (RT15/14), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou par email à negotiationclaims@belfius.be. Si vous ne deviez pas trouver de solutions via les contacts précédents, vous pouvez vous adresser à l'ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).